MAIL EDITION.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 JUIN 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office as New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 6 JUIN 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes entre et Locaux, etc. qui se soldent au prix fixé de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

LE DISCOURS QUE LE PRESIDENT DU CONSEIL DE FRANCE A PRONONCE À TOULOUSE.

On remarquera, d'abord, dans le discours que M. le président du conseil vient de prononcer à Toulouse et dont nous donnons plus loin le texte complet—dit le *Temps* du 23 mai—le passage où il affirme sans aucune hésitation que le cabinet qu'il dirige présidera aux élections législatives prochaines. Cette confiance pourra paraître quelque peu hasardeuse par le temps qui court ; mais nous ne serions pas étonnés qu'elle produisît son effet sur l'opinion ; car l'énergie gouvernementale qu'elle ne cesse de réclamer des ministres qui se succèdent ne va pas sans un peu de cette confiance en leur force et en leur durée.

Il y a, dans ce discours, des choses qui paraîtront moins heureuses et surtout moins heureusement dites. M. Charles Dupuy ne semble pas avoir les habitudes ni les formes de style diplomatiques ; il a, vis-à-vis de ses adversaires, la main un peu lourde, l'allusion un peu grosse et la plaisanterie un peu populaire. Mais laissons ces défauts de forme qu'on ne remarquerait même pas chez un orateur qui ne parlerait pas au nom du gouvernement français. La harangue électorale du président du conseil les rachète par des qualités de vigueur, de précision et de franchise qui ne manqueront pas de faire sur ceux qui la liront la même impression que sur ceux qui l'ont entendue. On ne peut pas ne pas l'approuver lorsqu'il dit, par exemple, "qu'en protégeant contre toute atteinte les principes fondamentaux de la société, en impposant à tous les citoyens quels qu'ils soient, le respect de la loi et en traitant les affaires avec un esprit désintéressé et impartial, le gouvernement a trouvé le meilleur et le plus efficace moyen de préparer la prochaine consultation nationale." Relever la confiance du pays dans le gouvernement républicain, démontrer par les faits qu'il donne au maintien de l'ordre et à l'évolution pacifique du progrès social toutes les garanties qu'un peuple est en droit de demander, c'est servir heureusement la cause de la République en la rendant véritablement inséparable de tous les biens matériels et moraux de la nation.

M. le président du conseil n'a pas moins fortement parlé du socialisme en dissipant tous les malentendus et toutes les équivoques que ce grand mot ensemble et dont il s'enveloppe. "On bien le socialisme, c'est-à-dire le parti du progrès social a confiance dans le suffrage universel et attend de lui même de nos institutions le triomphe de ses vœux, et alors on peut le considérer comme un parti politique qui poursuit régulièrement ses revendications. Ou bien il prétend, comme on l'a dit à la tribune, que le peuple n'a que ce qu'il prend, ou, comme on l'a dit à Marseille, qu'une subvention municipale n'est qu'une restitution, et alors il se donne un caractère révolutionnaire et il faut le considérer comme un ennemi public contre lequel se dressent et la propriété qu'il conteste et la loi qu'il méconnaît." La coupure est ainsi nettement faite entre les éléments républicains et les éléments essentiellement anarchistes dans la République.

Mais ce n'était pas pour dire cela seulement que M. Charles Dupuy s'était rendu à Toulouse. La partie capitale de son discours est une sorte de programme électoral, réduit à ces trois points: 1. lois ouvrières destinées à régler, dans le sens de plus de justice et d'humanité, les rapports du travail et du capital ; 2. lois fiscales qui proportionnent de plus en plus les charges des contribuables à leurs facultés ; 3. loi sur les associations qui règle définitivement les rapports de la société civile et de la société religieuse dans un large esprit de tolérance et de liberté.

Il n'est pas possible de ne pas faire remarquer que c'est là une table des matières et non un programme. Il se peut que le cabinet que préside M. Dupuy, et qui est lui-même un produit de la tactique de concentration, ne puisse guère faire autre chose. Nous reconnaîtrons même que c'est bien quelque chose que de circonscrire dans ces limites précises le champ politique des élections prochaines, et qu'il est bon que les questions abstraites comme celles de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la revision ou tout autre dogme du radicalisme, soient écartées résolument par le cabinet de M. Dupuy. Mais cela dit, il y aurait peut-être quelque naïveté à croire que la liste des questions à étudier proposée par le président du conseil puisse par elle même amener à la Chambre future une majorité de gouvernement, et qu'il suffise, par le temps qui court, de poser cette série de questions, indépendamment de la solution positive que chacun peut y donner, pour constituer un parti politique homogène. Nous voulons faire des lois ouvrières et des réformes fiscales. C'est très bien ; mais qui donc n'en veut pas faire et elles sont raisonnées bonnes, et utiles ? Qui est-ce qui empêche de Mun et M. Basly de s'accorder sur cette nécessité abstraite avec M. le président du conseil ? Dans cet ordre d'idées, les monarchistes mêmes ne sont pas exclus, car ils peuvent être aussi empressés que les républicains à plaire au peuple et à le flatter de chimères. Le point important n'est donc pas de dire : il faut faire des lois ouvrières ou fiscales en général ; mais d'expliquer quelles lois vous voulez faire et comment vous les voulez faire. La commencent seulement les dissidences des idées et des écoles et, par conséquent, les différences des partis politiques et des systèmes de gouvernement.

Hâtons-nous d'ajouter que, M. Dupuy, étant le chef d'un cabinet de concentration, ne pouvait formuler une doctrine partisane sur ces sujets. Il ne pouvait faire que ce qu'il a fait : une table des matières. Les chapitres restent à écrire. Nous demandons avec énergie que ces chapitres soient nettement écrits devant les électeurs par tous les candidats. On va s'adresser au pays, lui demander ce qu'il pense et ce qu'il veut. Ce n'est pas le moment de se taire et d'envelopper sa politique dans des formules susceptibles des interprétations les plus contraires, comme celles des oracles antiques ; c'est le moment, au contraire, de parler clair et net, de définir les solutions qu'on veut faire prévaloir, afin que le suffrage universel puisse à son tour faire un choix libre et donner une réponse claire et décisive. Nous ne sortirons de cette politique et de l'anémie gouvernementale, dont nous avons tant souffert cet hiver, qu'à force de franchise et de netteté chez les candidats et de résolution délibérée chez les électeurs.

LE GAZ RIPPIQUE.—Les aéronautes de l'armée anglo-indienne procèdent, en ce moment, à un curieux essai, qui a eu lieu à l'usine de gaz militaire à Allahabad.

Le chef de cet établissement, après des études approfondies, a conclu qu'il serait possible d'employer le cadavre d'un chaval pour produire du gaz.

Les expériences ne sont pas encore terminées. En cas de succès, on croit que le nouveau procédé offrirait, en campagne, de grands avantages aux aéronautes militaires.

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS EN FRANCE.

Loi du 2 novembre 1892, sur le travail prescrit que les différents genres de travail présentant des causes de danger, ou excédant les forces, ou dangereux pour la moralité, qui seront interdits aux femmes, filles et enfants, seront déterminés par les règlements d'administration publique.

La même loi porte que les femmes, filles et enfants ne peuvent être employés dans des établissements insalubres ou dangereux ou fouvrier est exposé à des manipulations ou à des émanations préjudiciables à sa santé, que sous les conditions spéciales déterminées par des règlements d'administration publique pour chacune de ces catégories de travailleurs.

Les règlements d'administration publique prévus par ces dispositions légales sont promulgués au *Journal officiel*.

Nous y relevons les prescriptions suivantes :

Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes au graissage, au nettoyage, à la visite ou à la réparation des machines ou mécanismes en marche.

Il est interdit de les employer dans les ateliers où se meuvent des machines actionnées à la main ou par un moteur mécanique dont les parties dangereuses ne sont point couvertes de couvre-engrenages, garde-mains et autres organes protecteurs.

Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de dix-huit ans à faire tourner des appareils en sautillant sur une pédale. Il est également interdit de les employer à faire tourner des roues horizontales.

Les enfants au-dessous de seize ans ne pourront être employés à tourner des roues verticales que pendant une durée d'une demi-journée de travail divisée par un repos d'une demi-heure au moins.

Il est également interdit d'employer les enfants au-dessous de seize ans à actionner au moyen de pédales les métiers dits "à la main."

Les enfants au-dessous de seize ans ne peuvent travailler aux scies circulaires ou aux scies à ruban.

Les enfants au-dessous de seize ans ne pourront être employés au travail des meules et autres lames tranchantes mécaniques.

Les enfants au-dessous de treize ans ne peuvent, dans les verreries, être employés à cueillir et à souffler le verre.

Au-dessous de treize ans jusqu'à seize ans, ils ne peuvent cueillir au poids de verre supérieur à 1,000 grammes. Dans les fabriques de bouteilles et de verres à vitre, le soufflage par la bouche est interdit aux enfants au-dessous de seize ans.

Dans les verreries où le soufflage se fait à la bouche, un embout personnel sera mis à la disposition de chaque enfant âgé de moins de dix-huit ans.

Il est interdit de préposer des enfants au-dessous de seize ans au service des robinets à vapeur.

Il est interdit d'employer des enfants de moins de seize ans, en qualité de doubleurs, dans les ateliers où s'opèrent le laminage et l'étirage de la verge de tréfilerie.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux ateliers dans lesquels le travail des doubleurs est garanti par des appareils protecteurs.

Il est interdit d'employer des enfants de moins de seize ans à des travaux exécutés à l'aide d'échafaudages volants pour la réfection ou le nettoyage des maisons.

Les jeunes ouvriers ou ouvrières au-dessous de dix huit ans employés dans l'industrie ne peuvent porter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des manufactures, usines, ateliers et chantiers, des fardeaux d'un poids supérieur aux suivants :

Garçons au-dessous de 14 ans	10 kilogr.
Garçons de 14 à 18 ans	15 —
Ouvrières au-dessous de 16 ans	5 —
Ouvrières de 16 à 18 ans	10 —

Il est interdit de faire traîner ou pousser par lesdites jeunes ouvriers ou ouvrières, tant à l'intérieur des établissements industriels que sur la voie publique, des charges correspondant à des efforts plus grands que ceux ci-dessus indiqués.

Il est interdit d'employer des filles au-dessous de seize ans au travail des machines à coudre mues par des pédales.

Il est interdit d'employer des enfants, des filles mineures ou des femmes à la confection d'écrits, d'imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou autres objets dont la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage et la distribution sont réprimés par les lois pénales comme contraires aux bonnes mœurs.

Il est également interdit d'occuper des enfants au-dessous de seize ans et des filles mineures dans les ateliers où se confectionnent des écrits, imprimés, affiches, gravures, peintures, emblèmes, images et autres objets qui, sans tomber sous l'application des lois pénales, sont cependant de nature à blesser leur moralité.

Le congrès de l'Alliance française à Paris.

La première séance du congrès de l'Alliance française a eu lieu le 23 mai au matin. Dans l'après-midi, à la Sorbonne, il a été procédé à la distribution des récompenses. M. le général Parmentier, qui présidait, a annoncé, aux applaudissements de l'assemblée, que l'Alliance française compte 120 comités en France et en Algérie, et que le nombre de ses adhérents est de 25,000.

Le commandant Monteil a fait, ensuite, une conférence. Il s'est appliqué à démontrer l'utilité du développement de la langue française en Afrique. C'est M. Rabier, qui a, enfin, proclamé les noms des lauréats, qui ont été publiés dans les journaux du 31 mars dernier.

La troisième séance du congrès de l'Alliance française a eu lieu, à l'hôtel de la Société de géographie, le 24 mai, sous la présidence de M. Cornet, inspecteur d'académie à Châlons-sur-Marne.

M. Wahl, professeur d'histoire au lycée Condorcet, a lu un rapport sur le Mémoire de M. Rinn, commissaire du gouvernement à Alger, relatif à la réforme orthographique.

MM. Rinn et Wahl ont demandé que l'orthographe fût simplifiée, non par mots isolés, mais d'une façon méthodique, d'après des règles générales à déterminer. Les délégués de la commission de l'Institut, chargée d'élaborer la réforme, seraient rendues officielles et obligatoires pour l'enseignement dans les écoles, par un décret du gouvernement.

Plusieurs membres ont protesté contre le principe même de la réforme orthographique ; d'autres ont admis le principe, mais pensent que l'Alliance n'a pas à intervenir dans la question, qu'il risquerait de s'aliéner les sympathies des adversaires de la réforme.

M. Wahl a répondu que ces alarmes sont excessives, et que la question intéresse, au contraire, directement l'Alliance, puisque la réforme orthographique faciliterait la diffusion de la langue française à l'étranger.

La proposition de MM. Rinn et Wahl, mise aux voix, n'a pas été adoptée.

M. Dagueville, commissaire honoraire de l'Exposition universelle de Chicago, a donné des renseignements sur la situation de la langue française aux Etats-Unis. Il a signalé le développement particulier des écoles françaises dans la région du Nord-Est, résultat de l'immigration canadienne, puis il fait un tableau plein d'humour de la situation de l'Alliance en Asie ; terminée par une apologie de la colonie française de Cochinchine, qui est—a-t-il dit—un pays délicieux, une véritable petite France, et par un chaleureux éloge de M. de Lanessan.

Enfin, le congrès a voté l'impression d'un bulletin spécial, qui contiendra le compte rendu de ses travaux.

LE PRINCE HOHENLOHE A BERLIN.—La *Petite République* annonce que le prince de Hohenlohe, statthalter d'Alsace Lorraine, a été appelé à Berlin pour exposer au chancelier de l'Empire la situation et les tendances politiques du suffrage universel dans notre région. M. de Hohenlohe est accompagné du docteur Hosens, son chef de secrétariat civil.

On assure que le chancelier de Caprivi a déjà dû donner au statthalter des instructions précises en vue d'obtenir l'élection de candidats favorables au gouvernement.

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 27 mai :

Depuis quelques jours, nous avons eu le temps le plus chaud de la saison. Il a fait un grand bien aux récoltes de toute sorte, spécialement là où sont tombées les plus récentes ondées.

La canne a fait plus de progrès en dix semaines que pendant le mois précédent tout entier.

Le maïs a fait, lui aussi, des progrès étonnants. Nous en dirons autant du riz, qui est d'une verdeur et d'une énergie rares.

Quant au coton, il ne s'est jamais développé dans de meilleures conditions. Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'état de nos jardins ; toute la nature, enfin, semble nous sourire.

Les travaux des champs marchent bien partout. La sécheresse de la semaine qui vient de finir a permis d'arracher les mauvaises herbes. Aussi les planteurs sont-ils enchantés de la perspective qui s'ouvre devant eux.

Récoltes de la paroisse Avoyelles.

L'habitation Irion, propriété de MM. Haas, des Avoyelles, est dirigée par M. J. P. Snellings, qui l'a louée et l'exploite depuis douze ans.

Sur Evergreen, M. J. Ewell a 150 acres de plant, autant de souches de première année, 250 de maïs, 100 de coton cultivée par lui et ses employés ; plus 50 acres de coton cultivée par des tenanciers.

Sur Home, M. S. S. Pearce a 125 acres de plant et de souches, 150 de maïs, autant de coton.

Rowhouse, à MM. M'Cracken frères, a 250 acres de plant, 250 de souches de première année, 250 de maïs et de pois. M. Babeazer y a, aussi, 100 acres de plant et de maïs, qui sont cultivés par des tenanciers. Très belle récolte sur toute cette propriété.

Sur Homestead, beaux champs ; mais pas de détails.

Anchorage, au Capt. J. J. Brown, a 175 acres de plant, 100 de souches de première année, 50 de deuxième année, 50 de maïs et de pois. Le tout en bon état.

Poplar Grove, propriété de Mme J. L. Harris et dirigée par M. H. Wilkinson, a 460 acres de plant, 400 de souches de 1re année, 75 de 2me année, 200 de maïs et 150 de pois.

Montevista appartient à Mme T. Favrot, qui la fait cultiver par son fils, M. E. D. Favrot. Il y a sur cette habitation 18 acres de plant, 20 de souches de 1re année, 60 de maïs Mme Favrot vend ses cannes à l'habitation Poplar Grove.

Belair, à Mme Von Phul, a 33 acres de plant, 70 de souches de première année, environ 100 acres de maïs et de pois. Mme Von Phul vend aussi ses cannes à Poplar Grove.

Viola, à M. W. H. Cary, a 90 acres de plant, 125 de souches de première année, 179 de maïs et de pois.

Belmont, à Mme A. Gueenard et dirigée par M. E. Haydel, a 150 acres de plant, 200 de souches et 150 de maïs.

Belle Vale, propriété de M. James L. Lobdell, a 105 acres de plant, 90 de souches de 1ère année, 75 de 2e année, 200 de maïs. Belle Vale vend ses cannes à Poplar Grove.

Catherine, propriété de M. Geo. Hill, a 240 acres de plant, 220 de souches de 1ère année, 165 de maïs et de pois, 5 de maïs et 4 de sorgho pour la nourriture de ses animaux. Très belle récolte.

Allandale, à MM. Hamilton et Kahoe, a 350 acres de plant, 312 de souches de première année, 200 de maïs et de pois. Bonne récolte ; travaux très avancés.

Cypress Hall, à M. John Hogan, a 75 acres de plant, 20 de souches, 75 de maïs. Le reste de l'habitation est cultivé par des tenanciers, à savoir : 250 acres où l'on voit beaucoup de maïs et de coton très bien venus. On y vendra les cannes à M. D. Devall.

Orange Grove, à M. David Devall, a 140 acres de plant, 36 de souches de première année, 95 de souches de seconde année, 115 de maïs et de pois.

—Camp, à M. W. B. Chamberlain, un habile cultivateur, a 110 acres de plant, 47 de souches de première année, 100 de maïs, 10 d'avoine, 15 de trèfle. Il y a aussi 175 acres de coton et de maïs, qui sont cultivés par des tenanciers.

—Ashland, à M. John T. Devall, a 115 acres de plant, 107 de souches de première année, 100 de maïs. Il y a, en outre, six pépinières, qui y font du coton. Le tout est en bon état.

Smithfield et Clarkland, à M. Richard Milliken, de la Nouvelle-Orléans, et dirigée par M. J. A. Edwards, a 1,400 acres de cannes, plant et souches, et 100 acres de maïs et de pois. On y trouve 1,200 acres de cannes. Grandes améliorations sur ces deux propriétés.

Batture, à M. Hugh Chamberlin, a 18 acres de plant, un peu de souches et 45 acres de maïs, sans compter 75 acres de coton et de maïs cultivés par des tenanciers.

Kelson, propriété du Capt. J. J. Brown, a 240 acres de plant, dont 45 de plant d'automne, 144 de souches de 1ère année, 50 de 2me année et 125 de maïs et de pois. Belle récolte.

Arbroath, la dernière habitation sur la ligne de West Baton Rouge, qui la propriété du major W. Glynn, qui la loue à MM. Vives et Lemmon. Il y a 120 acres de cannes, dont 60 de plant, et environ 400 acres de maïs et de coton.

De l'ancienne habitation Hermitage, il ne reste pas grand'chose. Le Mississippi l'a presqu'entièrement envahie.

En arrivant à la Pointe Coupée, on trouve sur Fausse Rivière, Grand Bay, propriété MM. F. O. Lieux, dirigée par M. J. V. Decuir. Grand Bay a 195 acres de plant, 200 de souches, dont 125 de première année et 125 de maïs et de pois.

O'Linwood, propriété du major Martin Glynn, a 90 acres de plan, 125 de souches de première année, 15 de deuxième année, 175 de maïs et pois et 150 de coton.

L'habitation Mayville, appartient à M. P. E. Rooney, et est dirigée par lui même. Il y a 160 acres de plant, 125 de souches de 1re année, 60 de 2me année et 150 de maïs et de pois.

Ajma est la propriété de Mme C. C. Pitcher. Elle a 325 acres de plant, 200 de souches de 1re année, 355 de maïs et de pois. M. Charrehill, qui dirige l'habitation, lui a fait faire de grands progrès.

—Quelques mots sur nos grandes usines centrales, qui sont la source de la prospérité future de notre industrie sucrière. - Il faut placer en première ligne la raffinerie centrale Caffery, l'usine la plus considérable des Etats-Unis pour la fabrication du sucre. Tout le monde a salué sa fondation avec joie.

Grâce à cette nouvelle institution, le prix du sucre de cannes qui était tombé à presque rien, s'est relevé et il ne fait encore que hausser.

Vient ensuite l'usine de MM. Oxnard et Sprague, dans la paroisse Ste-Marie, qui a presqu'autant contribué que celle de Caffery à relever les prix du sucre brut.

Adeline, qui est le nom de cette raffinerie, paie les cannes, à leur arrivée, encore sur les trains du chemin de fer, $4.50, la tonne. C'est le plus haut prix qu'on ait encore payé.

Bientôt, rendus, à la raffinerie, la canne vaudra $5 la tonne. On conçoit l'effet d'une pareille hausse. Il est évident, qu'en achetant la canne à ce prix, les raffineurs peuvent encore faire de bonnes affaires et s'enrichir.

LES ORAGES EN FRANCE.—Nous lisons, dans l'*Esterit*, de Paris, du 23 mai :

Une série d'orages est éclatée, depuis deux jours, sur la France entière. On nous signale, notamment de Marseille, un orage épouvantable qui a transformé en torrents toutes les rues.

De nombreux magasins ont été envahis par les eaux, qui ont occasionné de graves dégâts.

Le vent souffle en tempête, et la mer est démontée.

Cette infection scrofuleuse dans votre sang peut être entièrement expulsée par la Salsepareille d'Ayer.

La raison et la justice valuelles sont toujours la raison et la justice, mais la force vaincue n'est plus que la défaite.
EMILE DE GIRARDIN.

FAR BANS LE

Compact,
(Coalition des Compagnies d'Assurances.)
Compagnie d'Assurances de Lafayette, No 631 rue Magazine, près de l'avenue d'Jackson.
28 mai—1m PP

Be gique.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles vient de rendre son jugement dans l'affaire du duel Ghilain-Van den Berghe, qui a eu lieu il y a quelques mois et qui a causé une interpellation à la Chambre.

M. Ghilain, major au 1er guides, a été condamné à treize mois de prison.

Les témoins ont été condamnés à deux mois de prison, sans application de la libération conditionnelle.

On parlait, depuis longtemps, de créer, en Belgique, des timbres poste dominicaux, autorisant les facteurs à ne pas distribuer les lettres qui en seraient munies : c'est chose faite aujourd'hui. Un arrêté royal vient, en effet, de paraître à l'*Officiel* belge, et les Belges qui voudront que leurs lettres n'arrivent pas le dimanche, mais seulement le lundi, n'auront qu'à y coller des timbres dominicaux.

Il y avait bien un autre moyen d'obtenir ce retard : attendre, tout simplement, vingt-quatre heures, pour écrire et mettre des timbres ordinaires, mais alors—fait observer l'*Autorité*, de Paris—il n'y eût pas eu de timbres dominicaux et on aurait pu dire que les Belges n'avaient jamais rien inventé.

Saint-Siège.

Le tsar a envoyé au Pape deux grandes vases avec piédestal de jaspe. Le hauteur totale est de deux mètres et demi.

Le Pape a reçu, le 23 mai, le pèlerinage des Maltais, qui étaient environ huit cents. Léon XIII a rappelé que, par sa fondation, l'Eglise de Malte était devenue le boulevard de la chrétienté, grâce aux chevaliers de l'Ordre, qui s'y transférèrent, de Rhodes, pour lutter contre le croissant envahissant.

LE COUVRE-FEU AU CANADA.—Le gouvernement canadien vient de voter une loi aux termes de laquelle une éclatante sonnerie de cloche sonnera, tous les lieu, chaque soir, à neuf heures, dans toutes les cités, villes, villages et hameaux.

Tous les garçons et toutes les filles de moins de dix-sept ans, qu'on trouvera errants dans les rues, après le sonnerie, à cette heure indue, sans l'autorisation de leurs parents ou tuteurs, seront arrêtés et condamnés à l'amende ou à la prison.

Gare aux adultes de mine au peu jaune !

Dans les Pyrénées :

Le guide fait remarquer à une bande de touristes, le merveilleux écho qui se prolonge au delà de la frontière.

—Entendez-vous, messieurs, comme il répète les mots avec netteté ?

—Oui, fait l'un des excursionnistes, avec conviction—et même, au delà de la frontière, ils vous prennent comme un petit accent espagnol !

Plus l'homme vain s'estime lui-même, moins il estime les semblables, qui le lui rendent bien.
CHAMFORT.

GONZALES & LAUDUMIEY.
Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.
170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Rempart.
VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.
Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.
TÉLÉPHONE NO 479.
21 fév 93—1 an

LIQUIDATION.
M. A. CASTEL, coin des rues Royale et St. Pierre, a l'honneur d'aviser ses clientèle et le public en général, qu'il liquide ses affaires, et vendra à des prix d'une modicité intime, tout son fonds de chaudière. L'occasion est exceptionnelle pour les familles, les personnes qui tiennent hôtels, pensions, etc. 4 juin—15j

Bureau du Jackson Brewing Co.
Nouvelle-Orléans, le 1er juin 1893.—Une élection pour neuf directeurs de la Jackson Brewing Co. aura lieu au bureau de la compagnie au coin des rues Jefferson et Decatur le MERCREDI, 21 juin 1893, de 10 heures A. M. à 2 P. M.
Les livres de transfert seront fermés dix jours avant la dite date.
JOSEPH HARZ,
Secrétaire et Trésorier.
1er juin—1 4 6 7 9 10 11 14 18 21

Dr CHARLES LANAUX,
DENTISTE.
No 196 rue Canal, près Rampart,
Etant de retour dans cette ville, offre à ses clientèle et au public en général ses services professionnels. Il fait conviance chaque jour de grande réduction dans ses prix, sans concurrence. ce qui met son travail à la portée de tous :
Aurification à $2 00 ; amalgame $1 00 ; ciment 50c. ; jeu de dents complet (en dentier) $10 00 ; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00 ; couronne en or massif à $10 00 ; extraction de dents avec l'usage de la cocaine, 50c.
Il emploiera pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.
18 mai—1 an—DMsJ

AVIS est par le présent donné que la société de C. E. SARRAZIN & BRO., et dûment existant, a été de leur dissoute par consentement de toutes les parties intéressées. M. JULES SARRAZIN ayant acquis l'intérêt des autres associés de la dite raison sociale, continuera les affaires au même emplacement, à l'encoignure des rues Ursulines et Decatur, pour son propre compte, lui assumant toutes les dettes et recouvrant de la dite raison sociale.
CHERI E. SARRAZIN.
JULES SARRAZIN.
CHS. E. SARRAZIN.
1er juin 1893. 1er juin—7t

Magasin du Bon Marché
61.....RUE ROYALE.....61
F. ADRIEN BRUNET
Joaillier, Bijoutier, Horloger,
MARCHAND DE
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.
Achète et échange de vieilles et argent. Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1an

SOARDS'
1893—NEW ORLEANS—1893
City Directory
Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (broché) prix..... $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 2 couleurs)..... 50
Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1892, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus sera envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.
L. SOARDS, Editeur,
Commercial Place.
17 mai—

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
1er nov 92—1an—mer, ven, dim

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers
No 17 RUE BOURBON,
Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.
1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.
Capital payé..... $500,000 00
Actif, 1er janvier 1892..... $1,019,008 33
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER.
18 juin—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Gustav E. Westfield. L. C. Fallon. Lucien B. Moore. C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
15 mai—92—1 an J. G. PEPPER, Député Non-Résidentes.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX
DE HARTFORD, CONN.
Successeurs de la
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
Capital Comptant..... $2,000,000 00
Net surplus..... 224,160 81
Actif, valeur réelle..... 3,078,308 79
Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES,
Agent Résident, sera toujours au No 39 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
29 mai—1 an

THE Photo Co.
P. E. CARRIÈRE,
ADMINISTRATEUR,
Coin des rues Canal et Bourbon,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions
Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.
1er mai—27 p—41m mer

Montres Américaines Waltham,
FAITES SPECIALEMENT POUR
A. M. Hill
BIJOUTIER
113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.
Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.
Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.
Diamant au centre, or massif..... 35 00
Montre en or massif, 14 Karat..... 25 00
Montre en or massif, 10 Karat..... 20 00
Montre en argent, massif..... 15 00
Montre plaquée 14 Karat..... 10 00
Montre plaquée, 10 Karat..... 8 00
Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.
Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:
Montre en or, massif, 14 Karat..... 40 00
Montre en argent, massif..... 10 00
Montre plaquée, 14 Karat..... 20 00
Montre plaquée, 10 Karat..... 16 50
Avec garantie pour qualité et le temps.
UN STOCK COMPLET DE MONTRES FINES DE HOWARD.
DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.
A. M. HILL,
113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.
30 avril—4m

LA MAISON DE MUSIQUE
La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit
PHILIP WERLEIN,
135 - - RUE DU CANAL, - - 135
Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.
Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs.
2 avr—1 an, dim, mar, ven

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans en spécialité dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par excès de nature quelconque. Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix : $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 302 rue du Canal
Le Dépôt du Pays Espagnol
13 déc 92—1 an

Avis.
Excursions du dimanche à bas marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M. et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.
G. S. LANDRY, Surintendant.
J. B. LANDRY, Agent général pour le Petit de los Pasagnos
25 oct—ann 92 dp

JOURNAUX FRANCAIS
Courrier de France.
Echo de Paris.
Figaro.
Gil Blas.
Intransigeant.
Lanterne.
Petit Journal.
Petit Parisien.
Leurs supplents.
France Mode.
Mode Nationale.
P. Echo d'Alger.
Bon Journal.
Caricature.
Eclipse.
Jour Amusant.
Jal des Voyages.
Monde Comique.
Figaro illus.
Soleil d'Afrique, etc.
Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDER LA LISTE !
Conditions spéciales aux Marchands
C. E. KELLS & M. VIET.
ARCHITECTES-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après le Théâtre Français, l'angle de la rue du Conti.
Opérations de toute qui requiert le moyen de leur ancienne réputation.

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES.
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
1er jan—17m Mar Ven

BANQUES.
HENRY WELLMANN, CHAS. H. SCHENCK,
Président. Vice-Président.
—LA—
TEUTONIA SAVINGS BANK,
127 RUE COMMUNE.
A commencé ses opérations et reçoit des dépôts de $1 et au-dessus
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Aussi, le lundi, de 5 heures à 7 heures pour les dépôts seulement. 5 pour cent d'intérêt sur les dépôts, payable tous les six mois.
W. W. WEISS, Caissier.
ERNEST CASSARD, Secretary (receiving teller.)
6mai—1m

SAVING DEPOSIT FEATURE.
(Sur la base des épargnes.)
MUTUAL
Building & Homestead Ass'n
87 rue St-Charles.
Capital autorisé - $5,000,000
Capital souscrit - 1,900,000
Chas. F. Hatch, Président.
Walter V. Cronch, Vice-Président.
Hugo W. M. Williams, Secrétaire.
4% Cette Association paie QUATRE pour cent par an sur les DEPOTS pour comptes d'actions payées en plein.
Reçoit en dépôt UN DOLLAR et en donne contre livraison de reçus qui peuvent être exécutés et une payées en plein, ou qui peuvent être rendus en gré du déposant avec intérêt composé au taux de QUATRE POUR CENT PAR AN. "Dépôt d'épargnes." Sans le risque qui n'attache une déposée faite dans une banque ordinaire. Cette association ne fait PAS d'affaires de banque.
Prêts fait AVEC ou SANS prime, comme il désirent les emprunteurs.
6 mai—1m

E. BARBIER,
Successeur de E. Fournier
Horloger et Bijoutier,
60 RUE ROYALE, 60
Entre Bienville et Conti,
Nouvelle-Orléans.
MONTRES, P